

LUNDI, 6 juillet 1891.

Le comité se réunit à 10.30 a.m.

PRÉSENTS :

Messieurs

Adams,	Edgar,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Amyot,	Flint,	Moncrieff,
Barron,	Fraser,	Muiock,
Cameron (<i>Huron</i>),	German,	Pelletier,
Choquette,	Ives,	Tarte,
Costigan,	Kirkpatrick,	Thompson (<i>Sir John</i>),
Daly,	Laurier,	Tupper,
Davies,	Lavergne,	Weldon.—26.
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLeod,	

Le président étant absent, M. Kirkpatrick prend le fauteuil.

Les minutes de l'assemblée de samedi sont lues, amendées, et approuvées telles qu'amendées.

M. Tarte propose, que M. Bradley, secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, soit sommé de comparaître et de produire tous les arrêtés du Conseil, la correspondance et les papiers du département, au sujet du bateau *Admiral*. — Motion acceptée.

Une discussion s'étant élevée à propos des personnes qui auraient ou n'auraient pas le droit de consulter les livres de comptes déposés par M. Michael Connolly conformément à l'ordre de la Chambre, il est

Résolu: que la décision de cette question sera laissée au sous-comité nommé pour examiner ces livres.

Ordonné: que les lettres et les papiers contenus dans le porte-feuilles appartenant à M. O. E. Murphy soient examinés par le conseil des deux parties, en présence de M. Murphy, afin de trier les papiers qui ont trait à cette enquête, et que les papiers ainsi triés soient déposés devant le comité à sa prochaine séance; au cas où une différence d'opinion s'élèverait sur la pertinence de quelque papier, cette question sera décidée par le sous-comité nommé pour examiner les livres de comptes.

L'attention du comité ayant été attirée sur la procédure irrégulière par laquelle certains témoins ont été assignés, (à savoir, par l'ordre du président, à la demande du conseil), il est

Résolu: que toutes les assignations de témoins ne seront désormais émises que sur l'ordre du comité.

Ordonné: que l'Exhibit "Zg," qui est un état de comptes de M. R. H. McGreevy avec la banque de Québec, etc., ne soit pas ouvert ni examiné par personne jusqu'à nouvel ordre.

Le greffier fait rapport que les plans pour la jetée du havre de Québec ne sont pas au ministère des Travaux Publics, mais qu'ils sont en la possession du bureau du havre de Québec, et qu'il a télégraphié au secrétaire de ce bureau lui demandant de les envoyer par le prochain courrier; qu'il a télégraphié lui demandant d'envoyer aussi les estimations finales pour ce même travail.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à demain à 10 du matin.

Certifié,

WALTER TODD,
Greffier du comité.